

Réponses judiciaires 2014-2015

Le survol de l'actualité judiciaire à travers le monde, réalisé à partir de la veille du centre de ressources documentaires de la Fondation Scelles (*Centre de Recherches Internationales et de Documentation sur l'Exploitation Sexuelle - CRIDES*), est plus que jamais révélateur de l'ampleur et de la variété des formes actuelles de l'exploitation sexuelle.

Les comptes-rendus des procès et des enquêtes qui ont défrayé l'actualité au cours des 18 mois, couvrant la période janvier 2014 à mai 2015, ne donnent certes pas une vision exhaustive de la réalité puisqu'ils n'évoquent que les affaires portées à la connaissance des autorités répressives et traitées par ces dernières.

Néanmoins, les centaines de cas recensés reflètent la réalité sans fard d'une criminalité qui n'aspire qu'à montrer sa facette commerciale, en tentant de dissimuler la violence des situations et les dommages causés aux personnes.

La représentation publique des affaires les plus marquantes ne remplacera pas la nécessaire analyse de cas précis dont la connaissance complète n'est possible qu'à partir de dossiers judiciaires accessibles aux seules parties en cause. Ce qui démontre l'intérêt, pour les victimes et les associations qui luttent contre l'exploitation sexuelle, de se constituer partie civile partout où la loi du pays concerné le permet.

Comment ne pas être frappé par l'importance des cas présentés ici. Ils ne représentent qu'une faible minorité des procédures ouvertes chaque année dans le monde entier sur les qualifications de traite des êtres humains ou de proxénétisme. On remarque néanmoins la récurrence de trois phénomènes : l'augmentation vertigineuse des cas de réseaux de prostitution de personnes vulnérables, dont beaucoup de mineurs, l'internationalisation quasi-systématique des organisations de prostitution et le recours constant aux technologies numériques.

Panorama des affaires médiatisées dans le monde en 2013-2014¹

Janvier 2014	Un homme de 75 ans condamné à 2 400 € (2 600 US\$) d'amende pour achat de services sexuels à une Nigériane victime d'un réseau (<i>Norvège</i>) Démantèlement d'un gang de San Diego sévissant dans 46 villes de 23 Etats différents et tatouant leurs victimes d'un code-barre (<i>USA</i>) 5 personnes condamnées dans le procès du Zaman Café, dite « Affaire Zahia ». 2 célébrités de l'équipe de France de football relaxées du chef de recours à la prostitution de mineurs (<i>France</i>)
--------------	---

¹ L'ensemble des articles ayant relaté ces affaires sont disponibles au CRIDES.

Février 2014	<p>Importante opération policière à Dongguan où plus de 6 500 policiers ont investi le « Quartier rouge » (<i>Red Light District</i>) (hôtels, saunas, bars à karaoké) avec près de 1 000 interpellations et 73 réseaux démantelés (<i>Chine</i>)</p> <p>Bataille rangée entre deux gangs roumains au Bois de Boulogne, avec usage d'arbalètes et de clubs de golf pour se disputer le territoire de prostitution le plus rentable : 10 arrestations (<i>France</i>)</p> <p>Sur la base du programme « Home for Christmas », arrestation de 10 personnes impliquées dans un réseau de jeunes filles prostituées mineures. 31 victimes ont été sauvées (<i>Canada</i>)</p> <p>A Savannah, peine de prison à vie pour le chef d'un réseau prostituant des immigrantes mexicaines, forcées à subir 40 clients par jour. 23 complices ont été condamnés à des peines plus courtes (<i>USA</i>)</p>
Mars 2014	<p>La police de Victoria met à jour un réseau exploitant des mineurs placés dans des foyers d'accueil. Témoignage d'une jeune fille de 13 ans qui recevait, de son proxénète, un paquet de cigarettes pour une passe (<i>Australie</i>)</p> <p>Arrestation d'un Américain dirigeant un réseau de pornographie et de prostitution enfantines en Amérique du Sud. Il sera jugé aux Etats-Unis compte tenu du caractère plus sévère des peines encourues (<i>Honduras</i>)</p> <p>A Djakarta, inculpation de trafiquants se faisant passer pour des syndicalistes offrant des emplois et ayant ainsi enlevés 19 mineurs de 13 à 15 ans (<i>Indonésie</i>)</p> <p>Un chef de réseau, introduisant des femmes prostituées hongroises au Royaume-Uni, a été condamné après son extradition de Hongrie, à 2 ans et 9 mois de prison (<i>Royaume-Uni</i>)</p>
Avril 2014	<p>En Californie, le chef du Lingwood Gang, qui retenait captives, brutalisait et prostituait 7 jeunes filles mineures, a été condamné à 30 ans de prison (<i>USA</i>)</p> <p>Dans le canton de Schwyz, procès et condamnation à 8 ans de prison d'un Turc prostituant 45 femmes des Balkans (<i>Suisse</i>)</p> <p>A Marseille, condamnation à vie pour le tueur en série Patrick Salameh qui avait enlevé, torturé et tué 3 femmes prostituées de nationalité algérienne, ukrainienne et roumaine (<i>France</i>)</p>
Mai 2014	<p>La Cour d'appel de Phnom Penh confirme la peine de 7 ans de prison infligée au pédophile récidiviste français Jacques Philippe Albertini (<i>Cambodge</i>)</p> <p>La proxénète Amanda Sheffield a été condamnée à 12 ans de prison pour avoir exploité des jeunes filles de 13 ans après les avoir alcoolisées et droguées (<i>Royaume-Uni</i>)</p> <p>Arrestation de Riccardo Viti, surnommé « la bête de Florence », pour le meurtre et la crucifixion d'une femme prostituée roumaine (<i>Italie</i>)</p> <p>Procès d'un Marocain proposant sur Facebook des relations sexuelles avec des personnes intersexuées (hermaphrodites) (<i>Egypte</i>)</p>

<p>Juin 2014</p>	<p>Opération policière dans les lieux de prostitution de Douchanbé. 500 personnes prostituées arrêtées et 30 personnes condamnées à une amende (<i>Tadjikistan</i>)</p> <p>Après la plainte d'associations islamiques, les maisons de passe de Surabaya ont été fermées et le Gouvernement doit donner 425 US\$ (392 €) aux 1 500 personnes prostituées concernées (<i>Indonésie</i>)</p> <p>Au terme de deux opérations nationales ("Cross Country" et "Broken Heart"), 168 enfants ont été libérés et 281 proxénètes arrêtés. Dans le cadre de l'« <i>Innocence Lost National Initiative</i> » lancée aux USA depuis 2003 par le FBI, le <i>Department of Justice Child Exploitation and Obscenity Section</i> et le <i>National Center for Missing & Exploited Children</i>, près de 3 600 enfants ont été retrouvés racolant dans les rues américaines, 1 450 personnes condamnées à de longues peines dont 14 réclusions à perpétuité, plus de 3,1 millions US\$ (2,86 millions €) saisis(<i>USA</i>)</p> <p>A Paris, 4 Chinois arrêtés pour avoir volé des prostituées chinoises afin de financer leur propre réseau de prostitution en province (<i>France</i>)</p>
<p>Juillet 2014</p>	<p>A Marseille, « procès de la misère » : 4 à 7 ans de prison pour 6 proxénètes bulgares exploitant et torturant des jeunes mineurs issus de la communauté rom, nourris avec des déchets de poubelles (<i>France</i>)</p> <p>A Gurgaon, une jeune fille de 13 ans, enlevée dans un centre de protection pour mineurs et prostituée par 3 personnes, a été libérée (<i>Inde</i>)</p> <p>A Orlando, un proxénète âgé de 22 ans, qui avait gagné 500 000 US\$ (461 650 €) en un an en prostituant 15 à 20 personnes, a été condamné à 3 ans de prison après avoir plaidé coupable (<i>USA</i>)</p> <p>Débat à Hawaï pour l'abolition de la loi HB 1926 autorisant les policiers à payer des personnes prostituées en échange de services sexuels dans le but d'obtenir des renseignements sur les trafics (<i>USA</i>)</p> <p>A Bagdad, raid attribué à un groupe islamique (Daech) dans une maison de prostitution où 25 personnes ont été exécutées dont 20 personnes prostituées (<i>Irak</i>)</p>
<p>Août 2014</p>	<p>Nouvelle condamnation à mort de Chester Turner pour le meurtre de 4 personnes prostituées. Ce livreur de pizzas avait déjà été condamné à mort en 2007 pour dix meurtres à South Los Angeles (<i>USA</i>)</p> <p>Au Montana, un client est poursuivi pour recours à la prostitution après avoir appelé la police pour se plaindre d'une strip-teaseuse qui refusait un acte sexuel (<i>USA</i>)</p> <p>A Bobigny, condamnation à 7 ans de prison, 75 000 € (81 232 US\$) d'amende et 20 000 € (21 662 US\$) de dommages et intérêts pour la mise en esclavage sexuelle d'une jeune fille issue de la communauté rom et contrainte à 40 clients par week-end (<i>France</i>)</p> <p>Condamnation d'un Albanais à 14 ans de prison pour l'enlèvement, le viol et la vente de jeunes Lituaniennes à Coventry (<i>Royaume-Uni</i>)</p>

Septembre 2014	<p>Arrestation de 30 femmes prostituées venues de Chine continentale sous couvert de vente de produits cosmétiques et alimentant un réseau de plus de 100 call-girls, avec un chiffre d'affaire de 16 millions de US\$ (14,77 millions €) par an dont 30 % pour les personnes prostituées (<i>Taiwan</i>)</p> <p>Conclusion de l'opération « Archimède » coordonnée par Europol dans 28 pays et ayant mobilisé 20 000 agents avec 1 000 arrestations et la libération de 200 victimes de traite des êtres humains (<i>Europe</i>)</p> <p>A Changsha, deux personnes condamnées à la peine de mort pour avoir séquestré et prostitué une fillette de 11 ans, ont vu leur sanction commuée en prison à vie (<i>Chine</i>)</p> <p>L'actrice de 23 ans Shweta Basu arrêtée pour prostitution a été placée en foyer d'accueil et son proxénète a été incarcéré. Elle a évoqué le manque d'argent malgré des débuts prometteurs au cinéma (<i>Inde</i>)</p>
Octobre 2014	<p>A Oran, après l'arrestation de 100 personnes dont 65 personnes prostituées, 3 gérants ont été condamnés à un an de prison ferme pour création de lieux de débauche (<i>Algérie</i>)</p> <p>Dans le comté de Harris (Texas), création d'une Cour spécialisée dans les affaires de prostitution, 2 000 affaires ayant été recensées en 4 ans (<i>USA</i>)</p> <p>Première condamnation d'emprisonnement pour un pédophile australien « piégé » par Sweetie, la fillette philippine virtuelle créée sur internet par l'ONG <i>Terre des Hommes</i> (<i>Australie</i>)</p> <p>Silvio Berlusconi acquitté du délit de recours à la prostitution de mineurs par la Cour d'appel de Milan au motif qu'il n'a pas été démontré qu'il ait eu connaissance de l'âge véritable de la jeune fille (<i>Italie</i>)</p>
Novembre 2014	<p>Double meurtre de femmes prostituées dans un « girlie bar ». Le suspect arrêté serait un trader britannique (<i>Hong-Kong</i>)</p> <p>A Bordeaux, condamnations de 5 à 7 ans de prison pour les responsables d'un réseau de femmes prostituées nigérianes achetées de 600 à 12 000 € (650 à 13 000 US\$), contraintes à rembourser 60 000 € (65 000 US\$) et soumises à l'envoûtement du « juju » (<i>France</i>)</p> <p>Jugement de 17 personnes responsables d'une maison de prostitution à Durban exploitant des jeunes femmes originaires de Thaïlande (<i>Afrique du Sud</i>)</p> <p>Jugement d'une femme thaïlandaise ayant kidnappé et exploité 4 masseuses thaïes (<i>Bahrein</i>)</p>

<p>Décembre 2014</p>	<p>Condamnation à 1 000 CHF (902 €) d'amende pour une tenancière de maison de prostitution à Genève qui autorisait des rapports non protégés (<i>Suisse</i>)</p> <p>Au Caire, opération policière aux « Bains Ramses » où 26 hommes sont arrêtés pour leur participation à un réseau de prostitution homosexuelle (<i>Egypte</i>)</p> <p>Démantèlement de deux réseaux proposant l'accès à des services « impurs » (prostitution) ou « purs » (allaitement maternel) pour 7 400 US\$ par mois (<i>Chine</i>)</p> <p>Procès contre le Gouvernement coréen, à l'initiative d'anciennes femmes prostituées ayant été proposées aux soldats américains après la guerre de Corée (<i>Corée du Sud</i>)</p>
<p>Janvier 2015</p>	<p>Arrestation du gérant d'un night club de Kuala Lumpur et libération de 184 femmes, dont 136 Vietnamiennes, qu'il prostituait (<i>Malaisie</i>)</p> <p>Arrestation de 23 personnes prostituées dont 12 femmes dans un lieu de débauche sur la plage d'El Karoub (<i>Algérie</i>)</p> <p>7 ans de prison pour un lycéen ayant violé 3 femmes prostituées sous la menace d'un petit sabre japonais (<i>France</i>)</p> <p>Arrestation de 29 personnes de la région de Murcie proposant sur internet près de 400 femmes dont 12 mineures, « à la carte » (<i>Espagne</i>)</p>
<p>Février 2015</p>	<p>Ouverture du procès de l'affaire du « Carlton de Lille » avec 14 prévenus dont l'ancien directeur du Fonds Monétaire International (<i>France</i>)</p> <p>La Cour de Bucarest a jugé 7 personnes impliquées dans un réseau de 30 call-girls dont des présentatrices de télé et des mannequins, facturant 10 000 € (10 831 US\$) la soirée (<i>Roumanie</i>)</p> <p>Mario, alias « El Bufon », condamné à 28 ans de prison pour l'achat (1 000 US\$/923 €) et la revente de près de 400 jeunes filles mineures à la prostitution (<i>Mexique</i>)</p> <p>Un Japonais de 63 ans arrêté pour l'organisation d'un trafic de mineurs sous couvert d'une ONG défendant les droits des enfants (<i>Japon</i>)</p>
<p>Mars 2015</p>	<p>L'enquête sur le pédophile néerlandais Scully révèle des viols et des meurtres sur des enfants de 2 à 11 ans dont les images étaient revendues sur le Net (<i>Philippines</i>)</p> <p>Un passeur djihadiste est accusé de forcer des réfugiées syriennes à se prostituer (<i>Turquie</i>)</p> <p>Un homme de 63 ans a été condamné, à 5 ans de prison dont 3 avec sursis et mise à l'épreuve, pour avoir prostitué pendant 3 ans son épouse handicapée en échange de 20 € (21,50 US\$), 2 bouteilles d'alcool anisé ou encore 5 cigarettes (<i>France</i>)</p> <p>En Floride, 2 frères jugés pour avoir kidnappé et prostitué une jeune fille mineure, qualifiée par le Procureur de « distributeur de billets » -« cash machine » (<i>USA</i>)</p>

<p>Avril 2015</p>	<p>A Montréal et à Toronto, démantèlement d'un réseau exploitant sexuellement 500 Chinoises et Sud-Coréennes (<i>Canada</i>)</p> <p>A Shanghai, arrestation du « spider gang » qui vendait des jeunes filles mineures de 13 à 17 ans du Sichuan à des maisons closes de Shanghai (<i>Chine</i>)</p> <p>La Cour de Hanoi a condamné des Vietnamiens à 8 ans de prison pour avoir vendu 130 US\$ (120 €) « pièce » des jeunes femmes à des maisons closes chinoises (<i>Vietnam</i>)</p> <p>A Cebu, un Canadien récidiviste a été arrêté sur plainte des parents parce qu'il ne voulait payer que 20 PHP (0,39 €/0,42 US\$), au lieu de 100 PHP (1,93 €/2,10 US\$) convenus, pour leurs 4 fillettes de 9 à 11 ans (<i>Philippines</i>)</p> <p>La police s'est attaquée au cartel de la drogue « Urabenos » qui vend également des « marchandises zéro kilomètre », c'est-à-dire des jeunes filles vierges (<i>Colombie</i>)</p>
<p>Mai 2015</p>	<p>A l'occasion d'une opération « john sweep » (« balayage de clients ») de 4 jours, 30 clients ont été arrêtés par application de la nouvelle loi pénalisant l'achat de services sexuels. 22 ont accepté un stage de sensibilisation, les autres ont payé une amende (<i>Canada</i>)</p> <p>Arrestation de responsables d'un réseau proposant près de 200 « célébrités, acteurs et people » de la télévision à 7 700 US\$ (7 109 €) lapasse (<i>Indonésie</i>)</p> <p>A Old Bailey, jugement de l'affaire du « Ring of horror » où des hommes ont vendu 2 écolières de 12 et 13 ans à 60 hommes (<i>Royaume-Uni</i>)</p> <p>Arrestation à Paris et à Bucarest de 30 Roumains organisant des sex-tours en France (<i>France - Roumanie</i>)</p>

Analyse d'une réponse répressive aux infractions commises dans le cadre de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en France

Toute réponse judiciaire répressive, quelles que soient la nature et le périmètre des législations en la matière à travers le monde, nécessite la conjonction de trois démarches complémentaires : la mise en place d'investigations spécialisées, la définition d'une politique criminelle adaptée, et le prononcé de peines proportionnées à la gravité des violations de la loi. Forte d'une tradition de plus de 200 ans de statistiques policières et judiciaires, la France, pays abolitionniste, offre l'opportunité, pour la période du présent rapport, de mesurer régulièrement et objectivement la réalité et la consistance de cette réponse judiciaire.

Les investigations en 2013 et 2014

Le bilan des services spécialisés fait état de trois tendances majeures :

- la persistance d'une prostitution de rue, majoritairement africaine, dans les périphéries de villes ;
- un essor sans précédent de la cyberprostitution, se pratiquant dans des hôtels et des appartements, avec des réseaux essentiellement chinois et roumains ;
- le renforcement de réseaux internationaux de mieux en mieux organisés, utilisant la contrainte de la dette et diverses formes de violences.

Le ministère de l'Intérieur fait état de 50 réseaux démantelés en 2014 (contre 30 en 2002), dont 19 sous la qualification de traite des êtres humains, avec l'interpellation de 144 auteurs et l'identification de 148 victimes (dont 145 femmes).

Sources : *ministère de l'Intérieur/DCPJ, mai 2014 – OCRTEH, avril 2015*

Les politiques criminelles en 2014

En janvier 2015, la *Direction des Affaires Criminelles et des Grâces* (DACG) a diffusé à l'ensemble des Parquets une première circulaire sur la traite des êtres humains (CRIM/2015-1/G1-22.01.2015) dans la logique d'une circulaire du 29 octobre 2014 sur le crime organisé. La dernière circulaire spécifique en matière de proxénétisme aggravé et de traite des êtres humains remontait au 9 mars 2005.

Les parquets sont ainsi invités à collaborer à la mise en oeuvre du premier Plan national adopté, alors que les synthèses des rapports annuels de politique pénale des Parquets, pour l'année 2014, n'avaient consacré aucun développement particulier à cette problématique.

Sources : *ministère de la Justice DACG, juin 2015*

Les condamnations en 2013

L'analyse des condamnations prononcées en 2013 en matière de traite des êtres humains et de proxénétisme, soit 135 incriminations différentes, révèle que 504 personnes différentes ont été condamnées pour 1 420 chefs de poursuites différents. Alors que la moyenne nationale des condamnations prononcées sur l'ensemble des infractions du Code pénal fait apparaître 86 % de personnes de nationalité française et 10 % de femmes, 102 personnes ont été condamnées explicitement sous la qualification de traite des êtres humains, dont 9 % de personnes de nationalité française et 43 % de femmes.

Sources : *Casier judiciaire national - DACG*

Analyse des condamnations prononcées en France en 2013 en matière de proxénétisme²

Les décisions

L'ensemble de ces indicateurs traduit la perception croissante par les juridictions de la gravité des comportements liés à l'exploitation sexuelle.

Nombre d'infractions jugées

Les juridictions françaises ont sanctionné 1 154 infractions de proxénétisme et de proxénétisme aggravé (soit une augmentation de 10,49 % par rapport à 2012), 24 infractions de recours à la prostitution (soit une augmentation de 2,3 %). 37 de ces infractions visaient la qualification de traite des êtres humains. L'augmentation continue depuis 2009 est faite dans un contexte de moyens d'investigations qui n'ont pourtant pas progressé. Ce qui indique à la fois les progrès de l'efficacité des enquêteurs et du marché criminel de l'exploitation sexuelle. Petit à petit, l'infraction spécifique de traite des êtres humains commence à se traduire par des condamnations, ce qui donne une idée plus juste de la nature de ces dossiers.

Nombre de condamnations prononcées

504 condamnations ont été prononcées (soit +16 % par rapport à 2012) dont 324 du chef de proxénétisme aggravé (soit +33 %)

Juridictions ayant prononcé la condamnation

- 3 par des Cours d'assises
- 163 par des Cours d'appel
- 338 par des Tribunaux correctionnels

Nombre de peines prononcées

- 1 018 peines différentes (soit + 17 %)

Peines d'emprisonnement

Une peine ferme a été prononcée dans 92 % des affaires de proxénétisme aggravé et 63 % des affaires de proxénétisme simple, soit un chiffre stable par rapport à 2012. Le pourcentage rapporté à l'ensemble des condamnations pénales montre qu'une peine ferme est prononcée dans 22 % des cas. La durée des peines fermes se situe, pour le proxénétisme simple, autour de 18 mois et en matière de proxénétisme aggravé, au-delà de 2 ans, à rapprocher de la moyenne générale, toutes condamnations confondues, qui s'établit à 7,7 mois.

Peines d'amende

Au plan général, en 2013, la moyenne des peines d'amendes prononcées (en plus d'une peine de prison) était de 7 800 € (8 448 US\$). En matière de proxénétisme, le montant moyen pour le proxénétisme simple s'est élevé à 15 007 €/16 254 US\$ (2 808 €/3 041 US\$ en 2012) et, pour le proxénétisme aggravé, à 10 307 €/11 163 US\$ (9 000 €/9 747 US\$ en 2012). On

² Ministère de la Justice, *Les condamnations en 2013 figurant au casier judiciaire*, 2014 ; Ministère de la Justice, *DACG Contribution au rapport de la CNCDH*, juin 2015.

constate une sensible progression par rapport à 2012 mais qui reste très loin des profits criminels. La Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) évalue le chiffre d'affaires pour 2014 en France à 504 millions € (près de 546 millions US\$) dont 80 % sont ensuite blanchis par les réseaux de crime organisé). Les maxima prévus par le Code pénal français sont de 150 000 € (162 465 US\$) pour proxénétisme simple (article 225-5) et 1,5 millions € (1,63 millions US\$) pour proxénétisme aggravé (article 225-7).

Prononcé de peines complémentaires

36 % des peines prononcées pour l'ensemble des condamnations en France sont assorties de mesures complémentaires. En matière de proxénétisme, ce sont 99 % des cas. Ces mesures complémentaires concernent principalement l'interdiction du territoire français (110 fois sur les 324 condamnations pour proxénétisme aggravé) et la confiscation des avoirs criminels (309 fois sur les 504 condamnations).

Durée des procédures

41,9 mois pour proxénétisme simple (soit +27 %) et 37 mois pour proxénétisme aggravé (soit -3 %). Globalement, la durée des procédures pour proxénétisme (simple ou aggravé) est donc trois fois plus longue que la durée moyenne de l'ensemble des procédures pénales (12,9 mois en en 2013).

Recours à la détention provisoire

La détention provisoire a été utilisée dans 54 % des affaires de proxénétisme aggravé et 31 % des cas de proxénétisme simple, soit une baisse de 17 % par rapport à 2012.

Durée de la détention provisoire

La durée de la détention provisoire a légèrement augmenté passant de 7,8 mois en 2013 pour le proxénétisme simple contre 6,7 mois en 2012 et, de 9,5 mois en 2013 pour le proxénétisme aggravé contre 9,2 mois en 2012.

Les personnes condamnées

Age des personnes condamnées

Une criminalité qui suppose une certaine maturité. En 2013, 78 % des personnes condamnées pour proxénétisme avaient plus de 25 ans, la moyenne pour les 610 000 condamnations toutes infractions confondues étant de 62 %. Ces chiffres sont comparables à 2012.

Genre des personnes condamnées

Il y a eu, en 2013, trois fois plus de femmes condamnées que pour les autres infractions. La particularité de ces infractions est confirmée par la sur-représentation des femmes condamnées : 32 % en cas de proxénétisme (soit une augmentation de 10 % par rapport à 2012) contre 10 % de femmes condamnées toutes infractions confondues.

Nationalité des personnes condamnées

On constate toujours une forte proportion de personnes condamnées d'origine étrangère, conséquence de la nature transnationale de ces dossiers. Alors que 14 % de l'ensemble des personnes condamnées en France sont d'origine étrangère, le pourcentage passe à 57 % lors de condamnation pour proxénétisme simple et 61 % pour proxénétisme aggravé. L'augmentation du nombre de personnes condamnées de nationalité française dans les affaires de proxénétisme organisé (39 % en 2013 contre 31 % en 2012) est un signe inquiétant de la banalisation de ces infractions dans la population délinquante nationale.

Sources

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- *Les tendances de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en 2014*, DCPJ, ministère de l'Intérieur, Paris, 19 mai 2015.
- Ministère de l'Intérieur, DCPJ, *Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle 2014*, Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière, OCRTEH, avril 2015.